



Direction de la Jeunesse et des Sports

PARIS SPORT VACANCES

Conditions générales d'utilisation du service Paris Sport Vacances

1) Définition et objet du service

Le service de formulaire en ligne (ci-après dénommé le service) est un télé service mis en œuvre par la Ville de Paris contribuant à simplifier les démarches administrative des usagers. Ce service permet aux usagers de s'inscrire auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports au dispositif Paris Sport Vacances et cela dans la limite des places disponibles.

En faisant usage du service, l'utilisateur est réputé avoir pris connaissances et accepté l'intégralité des termes et mentions d'avertissement des présentes conditions d'utilisation.

Le dispositif Paris Sport Vacances propose des stages sportifs pendant les vacances scolaires à destination des enfants âgés de 7 à 17 ans. Ces stages se déroulent du lundi au vendredi (sauf jours fériés) selon les deux formats suivants :

- Stage journée – de 9h à 17h (repas compris) – payant selon le Quotient Familial
- Stage demi-journée – de 9h à 12h et/ou de 14h à 17h – gratuit

Chaque stage propose une (ou deux) discipline(s), à une tranche d'âge précise, sur un centre sportif de la Ville de Paris pour un nombre d'enfants défini, pendant une semaine. Les jeunes sportifs peuvent ainsi découvrir la discipline de leur choix et progresser au contact d'éducateurs sportifs diplômés.

2) Accès au Service

L'accès au Service est réservé aux personnes physiques domiciliées à Paris et détentrice de l'autorité parentale. Lorsque l'utilisateur du service remplit une déclaration pour le compte d'un tiers, il lui appartient de s'assurer que cette personne l'a expressément autorisée à fournir l'ensemble des informations demandées. Les enfants concernés doivent être âgés au minimum de 7 ans et au maximum de 17 ans le premier jour du stage.

3) Les étapes pour inscrire votre enfant

Après avoir préalablement créé un compte « mon Paris » sur paris.fr :

A) Je me connecte au compte parisien.

B) Je remplis la demande d'inscription en ligne :

- 1ère étape : Recherchez votre stage selon les filtres disponibles et cliquez sur inscription
- Pour un STAGE GRATUIT :
- 2ème étape : sélectionnez un enfant préenregistré ou enregistrez votre enfant.
- 3ème étape : cochez les autorisations nécessaires.
- 4ème étape : confirmez le récapitulatif de l'inscription (soumettre le formulaire).
- 5ème étape : Validez votre panier
- 6ème étape : Acceptez les CGU et confirmez la réservation.
- 7ème étape : vous allez recevoir une confirmation de votre inscription par courriel (vérifiez vos spams).
- Pour un STAGE PAYANT :
- 2ème étape : Si nécessaire sélectionnez le mode de calcul de votre QF
- 3ème étape : sélectionnez un enfant préenregistré ou enregistrez votre enfant.
- 4ème étape : cochez les autorisations nécessaires.
- 5ème étape : confirmez le récapitulatif de l'inscription (soumettre le formulaire).
- 6ème étape : Validez votre panier
- 7ème étape : Renseignez une adresse de facturation, accepter les CGU et confirmer la réservation.
- 8ème étape : Sélectionnez votre moyen de paiement
- 9ème étape : vous allez recevoir une confirmation de votre inscription par courriel (vérifiez vos spams).

4) Modifications et évolutions du Service

La Ville de Paris se réserve la liberté de faire évoluer, de modifier ou de suspendre, sans préavis, le service pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire. L'indisponibilité du service ne donne droit à aucune indemnité.

Les termes des présentes conditions générales d'utilisation peuvent être également amendés à tout moment, sans préavis, en fonction des modifications apportés au Service, de l'évolution de la législation ou pour tout autre motif nécessaire ; Il appartient à l'utilisateur de s'informer des conditions générales d'utilisation du Service, dont la seule version accessible en ligne est réputée en vigueur.

5) Modalités d'utilisation du Service

Il est convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (cable, adsl, etc) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. En effet, l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage en général et le fait de se connecter au site du Service ne lui occasionne aucun frais

supplémentaire. L'utilisation du Service requiert une connexion et un navigateur internet. Le navigateur doit être configuré pour autoriser les cookies de session et le chargement des images ou du son. Afin de garantir un bon fonctionnement du Service, il est conseillé d'utiliser un navigateur récent.

L'utilisation du Service implique l'acceptation des caractéristiques du réseau internet, notamment en cas qui concerne les performances techniques, les temps de réponses pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion réseau. La Ville de Paris ne pourra être tenue pour responsable notamment du dysfonctionnement pouvant affecter le réseau internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Ville de Paris ne garantit pas que le service fonctionne sans interruption. La responsabilité de la Ville de Paris ne saurait être recherchée si en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le service numérique, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisations.

La Ville de Paris décline toute responsabilité pour le cas où le Service serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable où pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La Ville de Paris ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

6) Engagements et responsabilités

L'utilisateur du service s'engage à ne fournir que des informations exactes, à jour et complètes. Dans l'hypothèse où l'utilisateur fournit des informations fausses, inexactes, périmées ou incomplètes, la Ville de Paris se réserve le droit de ne pas prendre en compte les informations communiquées par l'utilisateur, sans préjudice des éventuelles actions en responsabilité pénale et civile qui pourraient être engagées à son encontre.

Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 du code pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende.

7) Politique d'utilisation des cookies

Consulter la politique d'utilisation des cookies de la Ville de Paris.

Pour toute inscription, vous devrez avoir lu et approuvé le règlement ci-dessous.

REGLEMENT PARIS SPORT VACANCES

Article 1 :

Tout enfant inscrit s'engage à suivre le stage dans son intégralité et à respecter les règles qui lui sont applicables (horaire d'arrivée, respect des animateurs, respect des autres enfants, des règles de sécurité et de la vie interne du groupe). Tout manquement pourra être sanctionné d'une exclusion ferme et définitive du stage, sans préjudice en cas de manquement d'une particulière gravité d'une exclusion temporaire ou permanente du dispositif PSV.

Article 2 :

L'enfant devra venir avec une tenue de sport en adéquation avec l'activité proposée.

Article 3 :

Toute inscription à un stage payant est définitive.

Seuls les cas de désistement suivants sont de nature à justifier le remboursement des usagers :

- Motif de santé entraînant l'impossibilité de participer au dispositif ;
- Décès de l'usager ou d'un membre de sa famille ;
- Déménagement hors de Paris ;
- Perte d'emploi de l'un des parents ou toute autre perte de revenu ou de droits sociaux.

Toute annulation d'un stage doit être faite par écrit (mèl ou courrier).

Le remboursement ne pourra intervenir qu'après production :

- d'un certificat médical concernant le motif de santé et tout autre justificatif établissant la preuve de l'intervention de l'un des autres motifs faisant obstacle à la participation au stage ;
- d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Le justificatif doit être produit au moins 8 jours avant le début du stage quand la cause du désistement le permet.

Lorsque les conditions d'annulation du stage par l'usager ouvrent droit au remboursement, ce dernier conserve néanmoins la possibilité de bénéficier d'un avoir à valoir sur une prochaine inscription à un stage PSV.

Article 4 :

En cas d'intempérie ou d'indisponibilité de l'équipement sportif, la Mairie de Paris se réserve la possibilité d'orienter les enfants vers un autre Centre Sportif.

Article 5 :

La Ville de Paris se réserve la faculté d'annuler tout ou partie des stages proposés, notamment en cas de déficit d'inscriptions. En pareille hypothèse, la direction de la jeunesse et des sports prend contact avec les usagers concernés afin de procéder, selon leur choix, à leur remboursement ou au bénéfice d'un avoir à valoir sur une prochaine inscription.

Article 6 :

Dans l'hypothèse où un enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), il convient à la fois de contacter le service (par mël à parissportvacances@paris.fr ou au 01 42 76 30 00) et d'avertir l'éducateur sportif référent le 1er jour du stage afin d'en garantir la prise en compte.

Article 7 :

Le strict respect des tranches d'âge indiquées sur le programme est impératif. En cas de non-respect des âges indiqués, l'accès au stage pourra être refusé. Les âges indiqués correspondent à des âges révolus.

Article 8 :

Les tarifs en vigueur en application du Quotient Familial figurent dans le tableau ci-dessous. Ils sont susceptibles d'évoluer.

	Cout par jour	Cout pour un stage de 5 jours	
TARIF 1 - Inférieur ou égal à 234 €	1,38 €	6,90 €	QF 1
TARIF 2 - Entre 234 € et 384 €	3,62 €	18,10 €	QF 2
TARIF 3 - Entre 385 € et 548 €	5,76 €	28,80 €	QF 3
TARIF 4 - Entre 549 € et 959 €	8,55 €	42,75 €	QF 4
TARIF 5 - Entre 960 € et 1370 €	12,84 €	64,20 €	QF 5
TARIF 6 - Entre 1371 € et 1900 €	18,20 €	91,00 €	QF 6
TARIF 7 - Entre 1901 € et 2 500 €	20,34 €	101,70 €	QF 7
TARIF 8 - Entre 2 501 € et 3 333 €	23,54 €	117,70 €	QF 8
TARIF 9 - Entre 3334 € et 5 000 €	31,67 €	158,35 €	QF 9
TARIF 10 - Supérieur à 5 000 €	38,88 €	194,40 €	QF 10